

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 16 octobre 2017

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : BOUZERAND FLORENCE, CARLES ERIC, CLARY JOSETTE, DEILHES MICHELE, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE, GARRIGUES JEAN MICHEL, GIRMA ALAIN, GISBERT BENOIT, LABATTUT BERNADETTE, MESLEY EMILIE, POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, REGEASSE DOMINIQUE, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE-CLAUDE, RUAUX BEATRICE, ROBERTIES SEBASTIEN, , TAMAGNONNE SERGE, TEULIERES MONIQUE,

Représenté(s) :

Absent(s) excusé (s) : GIBERT PASCAL, MARTINEZ CLAUDE, MOURGUES SEBASTIEN, POUGET RACHEL

A été désigné(e) Secrétaire : SCHROEVEN RITA

1 Approbation à l'unanimité des présents des comptes rendus du 4 août 2017vbghhh

2 Délibérations

2-1 : inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux traversant le territoire de la commune.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toute ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement rural,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée 5PDIPR des chemins énumérés ci-dessous :

-01 Voie communale n°104 du pont de Pisseby au moulin de Guiraudies d'une longueur de 312 m

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins, sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur

2-2 : Dématérialisation des marchés publics

le paiement au CDG 46 des sommes dues.

Le décret n° 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au code des marchés publics et aux décrets pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics a été publié au Journal officiel le 18 décembre 2008. Celui-ci prévoit des mesures pour les marchés supérieurs à 90 000 euros HT :

- depuis le 1er janvier 2010, l'acheteur a obligation de publier l'avis de publicité et les documents de la consultation sur son profil d'acheteur ;
- depuis le 1er janvier 2010, les entreprises doivent transmettre par voie électronique les candidatures et les offres pour les achats de fournitures de matériels informatiques et de services informatiques ;
- à compter du 1er janvier 2012, l'acheteur devra accepter de recevoir les candidatures et les offres qui lui sont transmises par voie électronique pour les achats de fournitures, de services et de travaux.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46) a ouvert un service intitulé « Internet / Dématérialisation » qui permet en particulier la dématérialisation des marchés publics. Ce service fournit les outils et l'assistance / maintenance associés, ainsi que la possibilité de déléguer la saisie d'un marché.

Il est proposé que la dématérialisation des marchés publics soit mise en œuvre à partir du 16/10/2017.

Les modalités de cette procédure doivent être formalisées par la signature d'une convention d'adhésion au service « Dématérialisation » du CDG 46, avec son annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le principe de la dématérialisation des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service « Internet / Dématérialisation » proposée par CDG 46, pour une durée de 3 ans et renouvelable ensuite par reconduction expresse,
- d'autoriser le paiement au CDG 46 des sommes dues.

2-3 Objet : travaux supplémentaires cantine

Monsieur Le Maire présente le récapitulatif suivant :

Lots	HT	TVA	TTC	
Estimations tous lots, marchés signés				
Gros œuvre	20677.52	4135.50	24813.02	
Carrelage	5579	1115.80	6694.80	
Doublage/isolation	12055	2411	14466	
Menuiseries extérieures				
Menuiseries intérieures	4260	852	5112	
Peinture	3570	714	4284	
Electricité	18944.24	3788.85	22733.09	
Plomberie/ventilation	11900.72	2380.15	14280.87	
Total1	76986.48	15397.30	92383.78	
Travaux supplémentaires				
Carrelage	2437.50	487.50	2925	
Poutrelles plafond	2055	411	2466	
chauffeau	700.02	140	840.02	
Coffret électrique	734.63	146.92	881.56	
Plus valu plancher	1620	324	1944	
Internet/tel	742.49	148.49	890.99	
Peinture class du bas	931.55	186.31	1117.86	
Total 2			11065.43	
Burzio	7032.08	1406.41	8438.50	
IES	3447.92	689.58	4137.50	
Diag amiante	333.34	66.66	400	
SOCOTEC	1720	344	2064	
VERITAS	1890	378	2268	
SDAIL	2203.34	440.66	2644	
Total3			11563.50	
TOTAL			115012.71	
Rampe			2238	A ajourner
Matériel cantine			5000	Plonge, lave vaisselle
Rappel :du budget, délibération du 22 février 2016	126000		151 200	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à signer les avenants nécessaires pour les travaux supplémentaires.

Plusieurs conseillers demandent que soit fait part de leur mécontentement tant auprès du maître d'œuvre que de l'assistant au maître d'ouvrage (SDAIL) : des travaux supplémentaires ont été obligatoires et non prévus au départ.

2-4 Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		545.00
6688	Autres		150.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		75.00
74741	Participat° Communes du GFP	770.00	
TOTAL :		770.00	770.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641	Emprunts en euros		545.00
021	Virement de la section de fonctionnement	545.00	
TOTAL :		545.00	545.00

TOTAL :		1 315.00	1 315.00
----------------	--	-----------------	-----------------

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2.5 : Vote de crédits supplémentaires

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		5440.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-770.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-5440.00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc		770.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2183 - 113	Matériel de bureau et informatique		240.00
2184 - 100	Mobilier		5200.00
021	Virement de la section de fonctionnement	5440.00	
TOTAL :		5 440.00	5 440.00

TOTAL :		5 440.00	5 440.00
----------------	--	-----------------	-----------------

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2-6 : Choix Maître d'œuvre pour la construction de l'école maternelle.

A) Monsieur Le Maire délégué fait les rappels suivants :

Appel d'offre émis le 22/05/2017

3architectes ont été choisis pour présenter une esquisse

Suite aux remarques du Sdail et des membres de la commission bâtiments, le 27/09/2017 réunion avec chacun des 3 architectes.

Le SDAIL établit un nouveau tableau explicatif

Choix du maître d'œuvre par le CM.

B Délibération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé concernant le projet de construction d'une école maternelle à Flagnac.

3 candidats avaient été choisis pour proposer leur offre :

SARL BOURDONCLE

RENDEZ VOUS

FABIEN RAVAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide le choix de Fabien RAVAUX comme maître d'œuvre des travaux .

Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Conseillers en exercice : 25

présents : **20**

votants : 20

Pour : **17**

Contre : 2

Abstentions :1

3 Questions diverses

Le SDIS est venu dans la commune pour faire le point sur les points d'eau et bornes d'incendie. Un rapport sera transmis.

La bibliothèque de Flagnac sera fermée par contre celle de St Paul reste en activité.

Location des salles des fêtes : une harmonisation devrait être étudiée.

Madame Marconnier faisant valoir ses droits à la retraite, une commission est créée pour le recrutement d'un(e) secrétaire de mairie : POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, SCHROEVEN RITA, TEULIERES MONIQUE, LABATUT BERNADETTE et MESLEY EMILIE.

Exposition : 10^{ième} anniversaire des expositions photos par le club Quercy Images les 11 et 12 novembre.

Vœux de la municipalité le 14 janvier à la salle des fêtes de St Paul.